

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 21

Artikel: Mémoire présenté au concours de 1857 [suite]
Autor: Müller
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328634>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ainsi la tactique, et ils peuvent voir surtout en quoi et comment ils doivent participer aux mouvements de l'ensemble. Si nous faisons ici cette observation, c'est afin qu'à l'avenir on tienne compte de ce point; des raisons locales s'y sont opposées cette fois, qu'une autre fois on cherche à les surmonter.

(*La suite au prochain numéro.*)

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONCOURS DE 1857 PAR M. LE COMMANDANT MÜLLER,
INSTRUCTEUR CHEF A ZURICH.

(*Suite.¹⁾*)

Plan d'instruction pour l'application pratique.

1^{er} jour d'école. — Position du soldat sans arme. Demi-tour. Pas d'école (en le décomposant). Pas de manœuvre.

2^{me} journée. — Répétition de ce qu'on a appris la veille (une pareille répétition doit se faire dans la règle pour les exercices importants). Pas de manœuvre. Changement de pas. Pas en arrière. Directions. Marche de front.

Dès aujourd'hui, 1/2 heure d'escrime à la bayonnette (environ vers la dernière demi-heure avant le repos). Exercices préliminaires, ensuite instruction contre la lance et le sabre.

3^{me} journée. — Tournés à droite ou à gauche. Formation sur deux rangs. Marche de flanc. A la dernière heure du matin, position du soldat sans arme, ôter et remettre la bayonnette.

(Considérant que l'ensemble de l'exécution pour ces trois mouvements est difficile et sans grande importance, on ne doit avoir en vue dans l'instruction *que l'exécution correcte*, et ne pas s'arrêter trop longtemps sur le reste.)

Porter et reposer l'arme.

L'après-midi on commence par le maniement d'armes, en considération de la chaleur. Maniement d'arme à partir de l'arme au pied. 2 heures sans fusils, mêmes exercices que le matin.

4^{me} journée. — 2 heures sans fusils. Marche de flanc, marche de front et passage de l'une à l'autre de ces formations. (Pour familiariser la troupe avec ces mouvements, il est urgent de bien déployer et de le répéter plus souvent qu'on ne le fait.) Demi-tour en marchant (sans y attacher une importance trop grande). Marche de front. Une heure avec armes, maniement depuis la position de l'arme au pied et de l'arme en parade. L'après-midi comme le matin.

5^{me} journée. — Une heure sans fusil. Marche en bataille et par le flanc. 2 heures avec le fusil. Le maniement et la charge. (La charge en 8 temps, en comptant haut et par mouvement, doit être apprise à fond. Par contre on ne doit pas s'arrêter trop longtemps à la charge en 8 temps (au commandement), afin d'obtenir un ensemble d'exécution dans les mouvements séparés; par exemple les temps —

¹⁾ Voir le numéro 16, du 31 août 1858.

Sortez baguette ! et remettez baguette ! ou mettez capsule !) car cet ensemble disparaît de suite quand la troupe charge à cartouches. Il est donc d'une faible importance pour le service. A la charge à volonté, la troupe ne doit jamais compter haut, mais *exécuter la charge aussi promptement que possible*, en faisant avec précision chaque mouvement. Pour varier, on s'exerce ensuite dans la marche de front et de flanc avec fusil, etc.

Après midi, comme le matin. C'est ce jour que les recrues des armes spéciales finissent leur instruction, qui doit différer de celle donnée aux recrues d'infanterie, hors les heures 5-6 du matin, affectées à l'instruction sur les devoirs du soldat, (les soins de propreté et de tenue) en ce sens, qu'ils ne reçoivent point de leçons théoriques. Ils sont tenus d'exercer après le repos. Mais on peut, à partir du 1^{er} jour, employer demi-heure le matin et demi-heure le soir à l'exercice préliminaire de l'escrime à la bayonnette, exercice qui doit être considéré comme gymnastique militaire et qui est aussi avantageux pour les recrues de cavalerie, d'artillerie, etc., que pour celles d'infanterie.

Cinq jours suffisent pour apprendre cette partie spéciale de l'école du soldat sans arme. Les hommes subissent dans l'après-midi du 5^{me} jour un examen devant l'instructeur-chef. Les listes des classes de ces recrues (sur lesquels il est à noter si l'homme n'a pas complété son instruction) sont visées par l'instructeur en chef, remises à la direction du commandant d'infanterie et par lui expédiées aux commandants que cela concerne pour les armes spéciales. Dans le cas où il s'y trouverait des hommes inhabiles ou inintelligents, ils pourraient être tenus à rester un ou quelques jours de plus, ou à renouveler leur cours dans une prochaine école, ou à renvoyer d'une année leur entrée au corps qu'ils ont choisi.

Après la rentrée. Licenciement des recrues d'armes spéciales.

6^{me} journée. — Une heure sans fusil. Files en arrière et en ligne; doubler les rangs et marche à rangs doublés. 2 heures avec fusil : maniement et charge. Pour varier pendant le maniement : répétition de la 1^{re} partie de l'école du soldat, avec fusil. L'après-midi comme le matin.

7^{me} journée. 1^{er} dimanche. — Le matin, de bonne heure, nettoyage du fusil et des objets d'équipement pour l'inspection de l'après-midi. La parade pour l'église pourrait être laissée pour ce dimanche-là, et n'avoir lieu qu'à partir du second, après que les recrues sont toutes pourvues de pantalons en drap et de guêtres. Paquetage des sacs, rouler les capotes.

Après le service divin de l'après-midi, inspection par l'instructeur en chef. A la fin de l'inspection, un des officiers-instructeurs supérieurs commande le maniement d'armes et les charges, exécutées par toute la troupe.

NB. L'exécution simultanée du maniement d'armes et de la charge par toute la troupe, ainsi que les marches de front et de flanc, aura lieu à diverses reprises pendant la 2^{me} semaine ; afin de faire disparaître les différences existantes dans les détails de l'instruction et d'obtenir essentiellement un tact uniforme dans la marche de toutes les classes d'exercice. Il serait avantageux de former à cet effet des co-

lonnes ouvertes et marcher dans cette formation, avec accompagnement de tambours.

Congé jusqu'à l'appel dans les chambres (les hommes lourds et maladroits sont réunis, après la rentrée de l'exercice, en une classe séparée et dans un local à part pour y exercer pendant 1 ou 2 heures).

8^{me} journée. — Commencement de l'exercice avec fusil, varier par des marches, etc.

Maniement d'armes, charges et feux. La dernière heure le matin et l'après-midi est destinée au service d'infanterie légère.

9 et 10^{me} journées. — Les mêmes exercices que précédemment.

11, 12 et 13^{mes} journées, employées aux exercices suivants :

Trois ou quatre classes d'exercice sont formées en un peloton et remises aux sous-instructeurs les plus capables. (Le service des guides, etc., est autant que possible à pourvoir par les sous-instructeurs.) Objet d'instruction :

La 1-4 partie de l'école de compagnie et de peloton (considérant que les trois premières parties ne sont qu'une répétition de l'école du soldat, nous pensons que la troupe aura bientôt acquis les connaissances nécessaires pour cette manœuvre). Mais là aussi il faut s'attacher à varier convenablement les dispositions de l'exercice sur place ou en marche. Il ne serait, par exemple, nullement utile de s'arrêter, par une fraîche matinée, une heure entière sur la première partie, ou de marcher continuellement pendant les chaleurs. Les articles de la 1^{re} partie sont, par conséquent, à intercaler successivement dans ceux de la 2^{me} partie. On s'exerce de plus dans le service d'infanterie légère, en plus grandes divisions (par 2 classes d'exercice). Une section avec utilisation du terrain, et cela une heure de temps dans l'après-midi. Outre cela, exercice par classe ; la dernière heure, matin et soir, leçon sur le service de garde, de place et de cantonnement.

Le 13^{me} jour, samedi après-midi, a lieu l'exercice à feu, par classe d'exercice, à 6 cartouches par homme, on doit *spécialement surveiller* si chacun a bien chargé, couché en joue, visé et fait feu. Pendant la 2^{me} semaine d'école, d'après la répartition des classes d'exercice, on procéderait à la distribution le matin des pantalons de drap et des guêtres. Une demi-heure avant l'appel de la troupe pour l'exercice de l'après-midi, a lieu l'examen des pièces d'habillement essayés, examen fait par l'instructeur en chef et les instructeurs supérieurs.

14^{me} journée. 2^{me} dimanche. — Le matin, de bonne heure : soins de propreté ; inspection des fusils ; parade pour l'église. Après-midi : entrée des cadres, ainsi que d'un nombre suffisant de tambours et trompettes. Répartition de la troupe en compagnies d'école, dans lesquelles le choix des recrues pour chasseurs est laissé au choix exercé des instructeurs et sous-instructeurs. Prise de possession des chambres, d'après la nouvelle organisation. Dispositions pour le service intérieur. Installation d'une garde de caserne avec un officier comme chef de poste. Licenciement des sous-instructeurs, sauf deux par compagnie d'école et d'un pour la surveillance de la cuisine. On répartirait autant que possible les sous-instructeurs dans

des compagnies parmi lesquelles se trouvent des hommes appartenant à leur classe d'exercice.

Instruction pratique.

15^e journée. — Matin. Les officiers : Répétition de l'école du soldat avec fusil, instruction mutuelle par des officiers. Leçons d'intonation.

Sous-officiers et caporaux : Répétition de l'école du soldat avec fusil, sous la direction des instructeurs et autant que possible instruite et commandée par les plus anciens sous-officiers. Intonation.

NB. Ces exercices d'instruction par les sous-officiers sont d'une utilité réelle quant à l'ensemble du plan d'instruction, et pour le développement des dispositions et des facultés des sous-officiers. Ils apprennent par là *à parler et à commander* devant leurs subalternes.

Après-midi, dernière heure : par pelotons avec cadres complets, service de place, garde montante et descendante, etc.

16^e journée. — Matin et après-midi. Les officiers, ainsi que les plus jeunes sous-officiers et caporaux ayant besoin d'exercices, font l'école de peloton et de compagnie avec les cordes. La troupe divisée en sections, sous le commandement d'officiers et des plus anciens sous-officiers, répète l'école du soldat avec le fusil. La dernière heure de l'après-midi, comme à la 15^e journée, est employée au service de garde et de place avec les cadres.

17^e journée. — Le matin, cadre et troupe : Comme compagnie d'école, on exerce l'école de peloton et de compagnie, commandée par les officiers-instructeurs ; l'après-midi comme le matin.

NB. A partir de ce jour on placera, outre la garde de la caserne renforcée, quelques factionnaires sur des points convenables et propices, dans le but d'un exercice pratique du service de garde, de manière à ce que, suivant la force des compagnies, 10 à 15 hommes de chaque soient journallement au service de place. Les consignes pour les factionnaires et les postes sont à expliquer en temps utile, pour que ce service puisse commencer régulièrement. Chaque recrue doit avoir été de garde pendant 24 heures. L'exercice du service de place dure donc 3-4, au plus 5 jours, jusqu'au 21^e jour au plus. Les matins des 18, 19 et 20^{es} journées sont destinés à l'exercice fondamental de l'école de compagnie, sous le commandement des capitaines, et alternativement des lieutenants et sous-lieutenants ; on doit changer souvent les chefs de file et les guides et autoriser les jeunes sous-officiers à prendre le commandement de sections, afin de leur apprendre non seulement à commander, mais encore à expliquer. Les après-midi de ces trois jours sont destinés au service d'infanterie légère, au service de garde, de place et à celui de sûreté. Ces exercices doivent, autant que possible, être dirigés par les officiers ou sous-officiers ; ces derniers seront particulièrement mis à même de se diriger seuls, comme chefs de petites escouades ou de patrouilles.

Dans chacune de ces trois journées on exercera 2 compagnies (une le matin et

une l'après-midi) au tir à la cible. Outre les officiers, un instructeur supérieur et le sous-instructeur de la compagnie y assisteront.

Le tir aura lieu à raison de 3 ou 4 coups par homme à chacune des trois distances 100, 200 et 250 pas, généralement usitées pour le fusil d'infanterie, en tout 12 coups par homme.

SECONDE MOITIÉ DE L'ÉCOLE.

Comme le personnel instructeur avait à pourvoir jusqu'à présent non seulement à l'instruction théorique et pratique, mais encore à surveiller le service intérieur, cette partie de l'école se rapporte plus particulièrement aux officiers et sous-officiers des compagnies. Le personnel-instructeur se bornera à la surveillance générale du service des officiers ou des sergents de semaine, les sous-instructeurs ne seront chargés que de la direction des sergents, chefs de chambres, et des hommes attachés à leur compagnie. Le nouveau commandant d'école et le major sont abandonnés à eux-mêmes dans l'organisation et le service intérieur. Ils doivent, autant que possible, se conformer au plan d'instruction et s'entendre avec l'instructeur-chef sur les modifications à y apporter. Il sera donné une heure de leçon théorique le matin aux officiers, sous-officiers et caporaux. La troupe est libre jusqu'à l'heure de la soupe du matin, quoiqu'elle dût, dans la règle, être occupée au nettoyage des objets d'armement et d'équipement. Du reste la 3^{me} semaine d'école se passe dans les mêmes exercices et aussi longtemps qu'on n'exerce pas en bataillon.

L'instruction théorique pour les officiers doit s'étendre sur : le service intérieur (rapports et comptabilité), école de bataillon, service de place, de garde et de sûreté en marche ; combats. Cette matière d'enseignement doit être accompagnée d'examens. Il reste à procéder à la mise en pratique de l'une ou de l'autre de ces branches du service, par les officiers les plus capables.

Les sous-officiers et caporaux sont instruits dans les obligations que leur imposent leurs grades, afin d'arriver à une marche régulière dans le service ; ensuite il faut s'assurer qu'ils ont les connaissances nécessaires dans la manière de nettoyer leurs objets d'équipement, ainsi que dans celle de faire les sacs, rouler les capotes, etc., afin de pouvoir, cas échéant, donner les directions nécessaires aux soldats. Ce serait aux sergents, fourriers et sergents-majors à mettre la troupe au courant de ces diverses branches du service, s'ils n'en étaient pas dispensés par la présence d'instructeurs.

Les obligations du sergent comme chef d'un petit poste, du caporal de consigne, de pose et de patrouille, du service de place et de camp, de celui d'ordonnance et de planton, sont autant de sujets à leur enseigner minutieusement. L'enseignement théorique de la troupe consiste en : Répétitions sur le service de garde, service de flanqueurs, d'éclaireurs, estimations des distances et tir à la cible. (Il est urgent d'obtenir des recrues, par cette instruction théorique et pratique, un tir sûr et bien réglé.) Cette instruction a lieu par pelotons de la compagnie d'école, elle est donnée par les sous-instructeurs, et ensuite autant que possible par de jeunes officiers capables.

Dès ce moment on sort avec les sacs, après s'être assuré qu'ils sont garnis réglementairement. Pendant les premiers jours de la 3^{me} semaine d'école, on exerce une ou deux heures avec le sac. Dans la dernière, on ne le laisse déposer qu'une fois, exceptionnellement. De midi à 2 heures, la troupe est libre. De 2 à 2 1/2 h., elle doit se préparer pour l'exercice. Les recrues négligentes et arriérées dans l'instruction sont instruites à part de 1 1/2 h. à 2 1/4 h.

(A suivre.)

RÉSUMÉ D'UN MÉMOIRE

SUR LE MODE D'ACTION ET LES EFFETS DES BALLES CONIQUES

(*d'après les relations des médecins français pendant la guerre d'Orient*), lu à la Société des médecins militaires suisses, par M. le docteur Brière, d'Yverdon, médecin de division de l'armée fédérale.)

1^o Les balles coniques et de forme dérivées, pour être tirées avec justesse et produire un effet avantageux, doivent être forcées.

2^o Elles sont animées dans leur course d'un double mouvement de projection et de rotation autour de leur grand axe. En vertu de ces deux mouvements, elles conservent très longtemps leur vitesse centrale, et pénètrent par leur pointe, à la façon d'une vrille. Lorsqu'il s'agit de projectiles évidés à la base, on remarque, à la fin extrême de leur course, que par les lois de la pesanteur la pointe s'incline vers la terre, et alors la balle frappe par le travers.

3^o Ces deux forces de projection et de rotation se traduisent dans les effets des projectiles coniques par la régularité caractéristique du trajet des plaies dans les parties molles.

4^o La balle conique tirée à une portée moyenne pénètre facilement et avec une inflexible rectitude à travers tout tissu organique, quelles que soient la densité et la résistance du tissu.

5^o Le membre frappé est presque toujours traversé de part en part : le trajet entre les deux ouvertures est toujours en ligne droite ; s'il n'y a qu'une seule ouverture, le trajet est encore rectiligne.

6^o Il en résulte moins de balles perdues dans les chairs, moins de corps étrangers d'emprunt à extraire ; un plus libre écoulement assuré aux produits de la suppuration, et, partant, moins de débridements préventifs.

7^o L'ouverture d'entrée est en général, lorsque le projectile a pénétré par la pointe, sans contusion, nette, oblongue, quelquefois linéaire, plus petite que l'ouverture de sortie, admettant rarement l'introduction du petit doigt, déprimée dans le sens de la plaie. Lorsque la balle a frappé par le travers, l'ouverture d'entrée est fortement contuse et se rapproche de celles faites par projectiles sphériques.

8^o Les désordres organiques que présente le trajet des plaies sont souvent considérables ; les parties molles sont parfois violemment contuses, broyées et déchi-